



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5334 du 01/07/2015
Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes
pédagogiques (CAP) - Session 2015-2016

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental, secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 22/06/2015 au 18/09/2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 18/09/2015
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Certificat d'aptitudes pédagogiques
(CAP)
Jury central

Destinataires de la circulaire

A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire ou de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information :

Aux membres des services d'inspection ;

Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre /
Administration : Administration générale de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Madame Colette DUPONT
Directrice générale a.i

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
HOGGE Surekha Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.28.09 02/413.20.09	surekha.hogge@cfwb.be

OBJET :Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques. Session 2015-2016.

Madame,
Monsieur,

Le Moniteur belge de ce 22 juin 2015 publie l'appel aux inscriptions pour les examens organisés par le jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques.

Vous trouverez en annexe à la présente un exemplaire de cet appel.

J'attire votre attention sur le fait que, contrairement aux années précédentes, la période de validité d'inscription s'étend du 22 juin 2015 au 18 septembre 2015. L'inscription à ces examens doit être adressée, par lettre recommandée à la poste, le 18 septembre 2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Certificat d'aptitude pédagogique
Boulevard Léopold II, 44 (bureau 3^E359)
1080 BRUXELLES

Durant la période des inscriptions, les personnes qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de la présente sont invitées à joindre celle-ci au numéro de téléphone suivant : 02/413.28.09 ou 02/413.20.09.

Une adresse électronique est également à leur disposition : surekha.hogge@cfwb.be

Je vous signale que l'avis publié au Moniteur belge du 22 juin 2015 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple indication et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous saurais gré de porter la présente et son annexe à la connaissance des membres du personnel intéressés par cet appel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Colette DUPONT,
Directrice générale a.i.,

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques Session 2015-2016

Le présent avis concerne l'organisation desdits examens en application des articles 34 à 45 du Décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente.

I. Conditions de participation aux examens.

Sont admis aux examens du certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. être de conduite irréprochable ;
2. jouir des droits civils et politiques ;
3. être porteur d'un des titres requis ci-après :
 - a) le diplôme de docteur, licencié, ingénieur ou pharmacien ;
 - b) le diplôme d'architecte ;
 - c) le diplôme d'ingénieur technicien ou d'ingénieur industriel ;
 - d) le diplôme d'école ou de cours techniques supérieurs du premier degré ;
 - e) le diplôme de l'enseignement artistique supérieur ;
 - f) le diplôme d'école ou de cours techniques secondaires supérieurs ;
 - g) le diplôme de l'enseignement artistique secondaire supérieur ;
 - h) le brevet d'école ou de cours professionnels secondaires supérieurs ;
 - i) le diplôme d'école ou de cours techniques secondaires inférieurs ;
 - j) le brevet d'école ou de cours professionnels secondaires inférieurs ;
 - k) le diplôme d'ingénieur industriel ;
 - l) un diplôme de l'enseignement supérieur de type long et de promotion sociale ;
 - m) un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et de plein exercice ;
 - n) un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et de promotion sociale ;
 - o) le certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale ;
 - p) le certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale ;
 - q) le diplôme de candidat.

Les diplômes énumérés ci-avant s'entendent également eu égard au décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

4. avoir introduit une candidature dans la forme et le délai fixé par l'appel aux candidats.

Un droit d'inscription aux examens est fixé à 12,50 € Cette somme **doit être versée ou virée au compte N° BE70-0912-1101-3425** de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française à 1080 Bruxelles, en mentionnant : CAP 2015-2016 suivi de votre nom et prénom. Aucun autre mode de paiement n'est autorisé. Les droits d'inscription restent acquis au trésor ; ils ne sont remboursés en aucun cas.

II. Organisation des examens.

Les examens comprennent une partie écrite et une partie orale.

A. L'examen écrit comporte :

Résumé, explications et commentaires d'un texte en rapport avec la fonction enseignante.
Durée de l'épreuve écrite : 3 heures.

Points attribués : 100.

B. L'examen oral comporte :

a) une interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement, comportant :

1° Psychologie de l'enfant et de l'adolescent

Caractéristiques générales du psychisme de l'enfant ;
Les étapes du développement de l'enfant ;
Développement de l'adolescent.

2° Pédagogie

Les grands noms de la pédagogie ;
La pédagogie moderne ;
Le maître, l'élève, le milieu scolaire ;
Les milieux éducatifs ;
Les relations avec le milieu extrascolaire.

3° Méthodologie et pratique de l'enseignement

L'art d'enseigner et les méthodes d'enseignement ;
Différentes sortes de méthodes ;
Rapport des cours techniques et de pratique professionnelle avec les cours généraux et les cours spéciaux ;
Processus d'une leçon ;
Les devoirs, les interrogations ;
Le matériel didactique ;
Les mesures de sécurité et d'hygiène.

Points attribués : 100

b) une leçon désignée par le jury parmi trois leçons proposées par le candidat.

Points attribués : 200

- C. Les porteurs du certificat des cours normaux techniques moyens (CNTM) sont dispensés, à leur demande :**
- a) de l'examen écrit ;
 - b) de l'interrogation orale sur la psychologie, la pédagogie, la méthodologie et la pratique de l'enseignement.
- D. l'examen écrit précède l'examen oral.** Les récipiendaires qui n'ont pas obtenu au moins 50% des points à l'examen écrit ne peuvent pas se présenter à l'examen oral de la même session.
- E. Pour obtenir le certificat d'aptitudes pédagogiques, les candidats doivent avoir obtenu au moins 60% du total des points attribués et 50% des points attribués à chacune des branches.

III. Introduction des demandes de participation aux examens.

L'inscription à ces examens doit être adressée, sous pli recommandé, **le 18 septembre 2015 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Certificat d'aptitudes pédagogiques
Boulevard Léopold II, 44 (bureau 3^E359)
1080 BRUXELLES

IV. Forme de la demande de participation aux examens.

Les demandes doivent être introduites au moyen du formulaire ci-annexé, dûment complété.

Le candidat doit joindre à ce formulaire d'inscription les documents suivants :

- **un extrait du casier judiciaire, modèle 2 ou modèle 3** (daté de 6 mois maximum) ;
- **les copies des diplômes et certificats d'études ;**
- **le récépissé de versement ou l'avis de débit de virement du droit d'inscription au numéro de compte BE70-0912-110134-25.**

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés à la candidature pour que celle-ci soit prise en considération.

**Modèle de demande d'inscription aux examens du jury central pour la
délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques.**

MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

**Formulaire d'inscription au jury central pour la délivrance
du certificat d'aptitudes pédagogiques - Session 2015-2016.**

Je soussigné(e) :

NOM (en majuscules)

Prénom

Sexe

Né(e) à **le**

Domicilié(e)

Rue N° Bte

Code postal Localité

Tél./.....

Téléphone portable/.....

Adresse électronique :

Titulaire des diplômes suivants, joints en copie :

.....
.....
.....
.....

sollicite mon inscription aux examens du jury central pour la délivrance du **certificat d'aptitudes pédagogiques** créé par les dispositions du décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente.

Date :

Signature